



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	53

CONVOCAATION

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

OBJET

**Demande de subvention de
l'Association
Animation Village Fertois
(A.V.F.)**

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Etaient en visioconférence : Fleur GOSELIN
 Fabrice GLORIA
 Franck GAULTIER

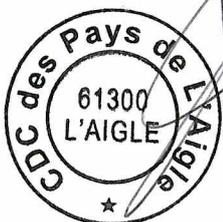
Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
 Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
 François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Daniel MARIE
 Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210415-2021-04-15-099-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Monsieur DELAVALLÉE Vice-Président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 1 500 € de l'association « Animation Village Fertois » pour l'organisation du Festi Music 2021 qui aura lieu le 18 juin 2021 à La Ferté Fresnel commune déléguée de la Ferté-en-Ouche, ainsi que de la mise à disposition de la scène mobile.

Dans le cadre de la Fête de la Musique, l'association « Animation Village Fertois » propose depuis quelques années un évènement majeur pour l'attractivité du territoire organisé autour de différents concerts.

Cette année, l'association souhaite faire évoluer son évènement en proposant des groupes et têtes d'affiches plus importants.

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-210 du Conseil Communautaire en date du 10/12/20 portant adoption du budget 2021,
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention,
- Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,



Le Conseil après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 1 000 € à l'association « Animation Village Fertois » pour l'organisation du Festi Music 2021.
- **OCTROIE** la mise à disposition de la scène mobile
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2021

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.